

Δ  
— N° 164. —

**CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.**

(SÉANCE DU 6 MARS 1850.)

---

**PROJET DE BUDGET**

DES

**NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS,**

POUR L'EXERCICE 1850.

---

PROJET DE LOI.

---

**Léopold,**

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir; Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1850, à la somme de *un million neuf cent dix-huit mille francs* (1,918,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1849.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

---

## PROJET DE BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>					
<b>NON-VALEURS</b>					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . .	310,000	"	788,000 "	
2	— — — personnelle . . . . .	370,000	"		
3	— sur le droit de patente . . . . .	80,000	"		
4	— sur les redevances sur les mines . . . . .	18,000	"		
5	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
<b>CHAPITRE II.</b>					
<b>REMBOURSEMENTS.</b>					
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Restitution de droits perçus abusivement.	20,000	"	1,150,000 "
7		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie. . .	1,000	"	
8		Remboursement du péage sur l'Escaut . . . . .	800,000	"	
9	<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>	Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers. . . . .	250,000	"	
10		<i>Postes.</i> — Remboursement des postes aux offices étrangers . . . . .	40,000	"	
11	Déficit des divers comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
<b>TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.</b>		1,918,000	"	1,918,000 "	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
de ce jour.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

## DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
NON-VALEURS.		
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . .	
2	— — personnelle . . . . .	
3	— sur le droit de patente . . . . .	
4	— sur les redevances sur les mines. . . . .	
5	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre n'ont point limitatifs.)	
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
REMBOURSEMENTS.		
6	Contributions directes, douanes et accises. }	Restitution de droits perçus abusivement. . . . .
7		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie . . . . .
8		Remboursement du péage sur l'Escaut . . . . .
9	Enregistrement, domaines et forêts. }	Restitution des droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Rembourse- ment de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .
10		Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers . . . . .
11	Déficit des comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
 <b>Récapitulation.</b> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>		
CHAPITRE	I. Non-valeurs . . . . .	
—	II. Remboursements . . . . .	
TOTAUX. . . . . fr.		

## ET DES REMBOURSEMENTS, POUR L'EXERCICE 1850.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1849.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
310,000	"	310,000	310,000	"	"	
370,000	"	370,000	370,000	"	"	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
788,000	"	788,000	788,000	"	"	
29,000	"	29,000	30,000	"	"	
1,000	"	1,000				
800,000	"	800,000	800,000	"	"	
250,000	"	250,000	250,000	"	"	
40,000	"	40,000	40,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
1,180,000	"	1,180,000	1,180,000	"	"	

788,000	"	788,000	788,000	"	"
1,180,000	"	1,180,000	1,180,000	"	"
1,918,000	"	1,918,000	1,918,000	"	"